

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 14 (1926)

Heft: 235

Artikel: La commission consultative de la S.d.N. contre la traite des femmes et pour la protection de l'enfance

Autor: Gueybaud, J.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258841>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

est encore, croyons-nous, passablement pratiquée chez nous: le travail des cadrans de montres lumineux. « Un joli travail pour jeunes filles, point pénible, rémunérateur, écrit à ce sujet M. le conseiller national A. Grosperre; un pinceau en main, que de temps à autre on porte à la bouche pour amincir les poils trempés dans le radium ou autres substances radioactives similaires, et l'on gagne ainsi un salaire sans fatigue. »

Oui, mais les conséquences? Les ouvrières américaines employées à ce travail viennent d'en faire la tragique expérience. En effet, l'infinitésimale parcelle de radium, introduite dans la bouche de l'ouvrière, attaque et ronge petit à petit muscles et os, et cela sans qu'aucun remède soit possible. Le premier cas fut découvert par un dentiste qui, traitant une de ces jeunes filles pour un mal inconnu, fut stupéfait de lui découvrir le maxillaire inférieur à moitié rongé. Après sa mort, survenue peu après, l'autopsie révéla à toutes les aspérités des os les petits points lumineux du radium accomplissant son œuvre destructrice. D'autres morts survenant ensuite confirmèrent ce diagnostic. Le mal insidieux ne se manifeste que lentement; d'abord par de l'anémie, puis très rapidement, après de vives souffrances, enlève la malade.

On comprend qu'un cri d'alarme ait été poussé, cri que les intéressées et les pouvoirs publics entendront certainement.

Une amusante statistique.

Selon notre confrère américain, *Equal Rights*, des quatre femmes députées siégeant actuellement à Westminster, c'est Miss Wilkinson qui a le plus souvent et le plus longuement pris la parole dans les séances de la Chambre des Communes, ayant à son actif, de décembre 1925 à février 1926, 88 colonnes du sténogramme officiel, — ce qui la place en 39^{me} rang pour la fréquence et la durée de ses discours, sur la liste des 615 députés. Lady Astor ne vient sur cette même liste qu'en 101^{me} rang: cette différence s'explique fort bien par le fait que Miss Wilkinson a deux causes à défendre, celle du socialisme et celle du féminisme, alors que Lady Astor n'en a qu'une.

En revanche, des quatre femmes députées, c'est Lady Astor qui a le plus souvent, durant la même période, interpellé le gouvernement: 124 fois. Miss Wilkinson l'a interpellé 102 fois, surtout sur des questions d'égalité de salaires et d'avancement de femmes fonctionnaires. Elle a voté 297 fois, la duchesse d'Atholl 252 fois, Mrs. Philipson 220 fois, et Lady Astor 120 fois.

Sexe faible, incapable d'effort continu...

Lors des récentes courses de motocyclettes à Monza (Italie), c'est une femme, Miss Violet Cordery, qui a battu tous les records connus précédemment. Miss Cordery est Anglaise, et bien connue dans son pays par ses capacités sportives.

taine par de grosses courroies, l'exploratrice, ainsi ficelée, est fixée à un anneau de bois qui glissera le long du câble jusqu'à l'autre rive. Une bonne secousse donne l'impulsion au colis humain, qui arrive bientôt au milieu du trajet; des hommes tirent sur une corde et font avancer l'anneau, tout en secouant terriblement les deux pauvres femmes. Tout à coup, la corde échappe aux mains des hommes et, jusqu'à ce qu'ils l'aient repêchée, le colis reste suspendu à deux cents pieds au-dessus de l'onde écumante. La jeune Thibétaine se trouve mal. Elle crie que la courroie qui les attache à l'anneau se déchire... Enfin, on aborde sur l'autre rive et Yongden, estimant le moment propice, mendie pour sa pauvre vieille mère qui a eu si grand-peur et à bon besoin d'un repas réconfortant. Chacun donne si libéralement qu'il en reste même pour le lendemain.

Après quatre mois de marche, Lhassa apparaît dans la gloire du soleil couchant. « Lha Gyalo! » s'écrie Mme David-Neel. Dégueuillés et éreintés, mêlés à la foule des pèlerins qui encombrant les rues et les places de la ville sainte, les deux aventuriers se logent dans un caravansérail plein de gens plus pouilleux et sales qu'il qu'il n'est possible de l'imaginer. Et Mme David-Neel commence sa visite méthodique des sanctuaires bouddhistes, où brûlent des milliers de lampes (alimentées avec du beurre) devant les statues de Bouddha, des palais du Dalai-Lama, et de temples, et de monastères, en nombre considérable.

Il se donne à Lhassa des fêtes pour célébrer la première pleine lune de l'année. Nul ne s'avise d'examiner de près la petite vieille

Agente de change.

Selon l'*Associated Press*, la seule femme agente de change en Angleterre a débuté par être sténographe, et s'est élevée par ses capacités spéciales en affaires au poste qu'elle occupe actuellement.

Congrès suffragiste national.

L'Union française pour le Suffrage des femmes tiendra son Congrès annuel le dimanche 30 mai, de 9 h. à midi, au Musée social, rue Las Cases, 5. Cette Assemblée a été ainsi fixée pour permettre aux déléguées des groupes de province de suivre les travaux du Congrès International.

Les femmes et le barreau.

Parmi les candidats qui ont heureusement franchi, à la session de Pâques, le cap des examens d'avocats à Londres, se trouvent seize femmes.

Le travail industriel des femmes et des enfants aux Indes.

Lady Chatterjee, conseillère du gouvernement des Indes britanniques, a établi une statistique suivant laquelle l'emploi des femmes et des enfants dans l'industrie a quintuplé en trente ans. En 1922, on comptait 40.000 femmes employées au travail souterrain des mines. Ce travail est heureusement interdit aux enfants.

La commission consultative de la S. d. N. contre la traite des femmes et pour la protection de l'enfance

Il n'est pas besoin de rappeler à nos lecteurs que la Conférence, convoquée en 1921 par la S. d. N. au sujet de la lutte contre la traite des femmes, avait recommandé l'institution d'une Commission consultative, spécialement chargée d'étudier la coordination des efforts qui se font contre l'odieux trafic. En 1923, la IV^e Assemblée plénière décida en outre de remettre à cette Commission, en la réorganisant sur d'autres bases, l'œuvre accomplie précédemment par l'Association internationale pour la Protection de l'Enfance, si bien que, maintenant, un double champ d'activité figure à son programme. On se souvient également que, de toutes les Commissions consultatives de la S. d. N., c'est celle-ci qui comprend le plus grand nombre de membres féminins: aux déléguées officielles de trois gouvernements (Danemark, Etats-Unis et Uruguay) sont, en effet, adjoindues, à titre d'assesseurs: pour la lutte contre la traite, les quatre représentantes du Bureau International contre la Traite (Miss Baker, Grande-Bretagne), de l'Union internationale des Amies de la Jeune Fille (M^{me} Curchod-Secrétan, Suisse), de

femme qui, infatigable, arpente la ville dans tous les sens. Un jour, elle assiste à une cérémonie bizarre. Tel le bouc émissaire de la Bible, un homme est payé pour se charger des péchés et des misères du Dalai-Lama et de son peuple. Les lamas sont supposés posséder le pouvoir magique de charger ce « roi de l'impureté », comme on le nomme, de toutes les iniquités, et le pauvre diable est exilé dans un endroit désertique, où il sera la proie des démons. Or, cette année-là, le Dalai-Lama avait sans doute succombé à toutes sortes de tentations, malgré sa dignité de représentant de Bouddha, car il jugea bon de nommer un second bouc émissaire pour endosser ses propres turpitudes.

L'exploratrice visite des tombeaux d'or et d'argent massif, et aussi des dieux et des saints reproduits en beurre à l'occasion de fêtes particulièrement solennelles. Elle est battue un jour assez rudement par un policeman et manque lui offrir un pourboire, tant elle est heureuse de constater jusqu'à quel point son déguisement la fait prendre pour une pauvre avec qui l'autorité ne se croit pas obligée d'être polie! Mme David-Neel — savante, sociologue, philologue et exploratrice — apprend très vite la manière la plus respectueuse de saluer les gens, qui est de leur tirer une langue aussi longue que possible. Elle arrive aussi à s'habituer au son de trompettes longues de cinq à six mètres, agrémentant chaque fête publique; il en sort un formidable rugissement qui enchante les oreilles thibétaines.

Des deux mois passés à Lhassa, l'exploratrice a rapporté une moisson d'expériences, et aussi de renseignements sur le pays, les

L'Union catholique internationale de Protection de la Jeune Fille (M^{me} de Montenach, Suisse), et des grandes Associations internationales féminines (M^{me} Avril-de Sainte-Croix (France); et pour la protection de l'enfance; les six représentantes de l'Union internationale de Secours aux Enfants (Miss Jebb, Grande-Bretagne), de l'Organisation internationale des Eclaireurs et Eclaireuses (Dame Katherine Furse, Grande-Bretagne), des grandes Associations féminines internationales (Miss Eleanor Rathbone, Grande-Bretagne), de la Fédération internationale des Syndicats ouvriers (M^{lle} Hélène Burniaux, Belgique), de la Conférence nationale américaine pour le travail social (Miss Julia Lathorp, Etats-Unis), et enfin des Associations canadiennes pour la protection de l'enfance (Miss Charlotte Whitton, Canada).

C'est un aperçu des travaux de la récente double session annuelle de 1926 de cette Commission que nous désirons présenter ici, comme chaque année, à nos lecteurs. Il est peu, en effet, d'activités de la S. d. N., qui touchent les femmes au premier chef, comme la sienne. Et pourtant... nous devons avouer notre profond regret d'avoir dû constater à ces séances l'absence presque totale des membres de celles de nos Sociétés féminines romandes, qui s'occupent de moralité publique ou de protection de l'enfance! De la part des Sociétés genevoises notamment qui se trouvaient sur place, cette abstention nous paraît tout à fait déplorable. La presse locale avait cependant abondamment annoncé que les séances étaient publiques, il n'était pas un des sujets traités qui ne fournit l'occasion d'apprendre une foule de détails intéressants, de renseignements utiles, dont il est curieux que celles qui dirigent chez nous des mouvements analogues n'aient pas eu l'idée de profiter, alors que des spécialistes du monde entier se réunissaient sur notre sol. Ignorance? œillères morales? satisfaction limitée à l'œuvre personnellement accomplie? étroitesse de l'horizon international? ... Nous voudrions que celles de nos grandes Associations féminines suisses qui ont à cœur l'éducation sociale de leurs membres vouent une attention sérieuse à cette constatation, un peu humiliante pour nous!

habitants, les mœurs et les coutumes. Les hauts plateaux du Thibet n'ont plus de mystères pour elle. *Lha Gyalo!*

La femme thibétaine l'a vivement intéressée. Dans ce pays où l'on ne s'occupe que d'agriculture et de négoce, elle prend sa part, et très activement, du travail des champs. Elle est généralement laide et ses « charmes » ne sont pas rehaussés par la graisse noire comme du cambouis qu'elle étale sur son visage, d'abord pour le protéger contre les rigueurs du climat, ensuite pour tenir la place du voile absent. Bien qu'elle dise souvent: « Puissé-je renaître comme un homme! », elle n'est pas plus malheureuse qu'une Européenne, et son esclavage n'est pas plus étroit que celui d'une Française; du moins, M^{me} David-Neel le prétend.

La coutume du Thibet admet quatre formes de mariage, dont aucune n'est plus considérée que l'autre, à savoir: le mari avec plusieurs femmes, la femme avec plusieurs maris, l'union libre et l'union légale avec ou sans contrat. C'est l'époux qui paie une dot aux parents de la jeune fille, dot qui lui est rendue en cas de divorce. Les divorces sont très fréquents. Dans les cas de polyandrie, les maris ne sont pas aussi encombrants qu'on pourrait le supposer, car ils ne sont que très rarement tous ensemble à la maison. L'un travaille aux champs, un autre fait du négoce, et un troisième est peut-être un bandit, ce qui n'est pas du tout une tare; on dit de lui qu'il est un sportsman, probablement.

Si M^{me} David-Neel est la première femme de sa race qui ait pénétré dans cette Lhassa si bien défendue contre les étrangers, M^{me} King est la première Thibétaine qui ait mis le pied sur le sol anglais. De descendance royale, elle a épousé un consul anglais du Thibet oriental et va écrire un livre sur son pays natal. M^{me} King prétend qu'il n'existe pas, ou presque pas, de polygamie et de polyandrie au Thibet, en tout cas pas dans le Thibet oriental. Il est des femmes gouverneurs de provinces et d'autres qui sont prêtresses. La profession médicale n'est exercée que par les lamas. Elle s'accorde avec M^{me} David-Neel pour dire que la vie des Thibétains est simple et digne, et que la femme est absolument l'égale de l'homme. Ce qui n'empêche pas la Thibétaine de s'écrier: « Puissé-je renaître comme un homme! »

V. DELACHAUX.

... Alors que, l'an dernier, les travaux, pourtant distincts, inscrits au double programme de la Commission, s'étaient enchevêtrés de fâcheuse façon, cette année, une division très heureuse a été opérée: les quatre premiers jours de la session ont été consacrés à la lutte contre la traite, les sept derniers à la protection de l'enfance, les délégués gouvernementaux siégeant naturellement pendant toute la durée de la session, et les assesseurs étant naturellement aussi invités à assister en spectateurs aux travaux de leurs collègues de l'autre moitié de la Commission. On nous a demandé laquelle des deux parties de la session a été la plus intéressante? Nous savons que les avis sont partagés. Certaines ont trouvé que c'était la seconde, la protection de l'enfance ayant offert un champ beaucoup plus large aux débats — trop large même à notre avis. En effet, bien que limité cependant à l'action législative, les questions hygiéniques étant réservées à l'Organisation internationale d'hygiène, et les questions du travail au B. I. T., le programme de la Commission pour la protection de l'enfance se ramifie encore dans tant de domaines que l'on arrive facilement à l'éparpillement! Ceci, d'autant plus, il nous sera permis de le relever, que certaines Associations, représentées pour la première fois, ne se sont pas toujours bien rendu compte des possibilités et des compétences de la Commission, et ont chargé leurs représentantes d'un bagage imposant de sujets à étudier: Miss Whitton, par exemple, la jeune et toute charmante déléguée des Associations canadiennes, n'est-elle pas arrivée avec dix propositions, pas une de plus, pas une de moins, dont l'une méconnaissait singulièrement le principe de neutralité religieuse indispensable à la S. d. N.? ... Et même, cette proposition-là retirée, les autres remises au Comité de liaison, l'ordre du jour est resté très chargé. Que l'on en juge:

Législation concernant la protection de la vie et de la santé de la première enfance (rapport de la Section d'hygiène de la S. d. N.). — Législation concernant l'âge du mariage et l'âge de consentement. — Convention internationale pour le rapatriement ou l'assistance des enfants de nationalité étrangère. — Travail des enfants (rapport du B. I. T.). — Allocations familiales (id.). — Effets du cinématographe. — Convention internationale sur l'exécution des jugements relatifs aux obligations alimentaires à l'égard des mineurs. — Emploi des récréations (rapport de Dame Katherine Furse). — Education biologique. — Enfance abandonnée ou délinquante (tribunaux d'enfants). — Dangers de l'alcoolisme pour l'enfance (rapport du Bureau international contre l'alcoolisme). — Soit, au total, onze questions, dont l'une seule peut suffire à alimenter l'activité pratique d'une personnalité ou d'une Association! On comprendra donc que nous ne puissions pas plus analyser ces différents rapports, malgré le très grand intérêt qu'ils ont présenté¹, que nous ne pouvons essayer de rendre compte des discussions auxquelles ils ont donné lieu. Bornons-nous cependant à relever l'étude remarquablement documentée, faite, malgré toutes les difficultés qu'elle a présentées, par la Section sociale du Secrétariat, sur la législation concernant l'âge de mariage et l'âge de consentement à travers le monde, cette question ayant été introduite à la Commission, l'an dernier, par Dr Paulina Luisi, déléguée officielle du gouvernement de l'Uruguay, à la demande de l'Alliance internationale pour le Suffrage, dont le IX^{me} Congrès (Rome) avait voté une résolution touchant les mariages d'enfants. En l'absence cette année de Dr Luisi, la Commission a décidé de remettre la discussion à sa prochaine session, et a chargé le Secrétariat de continuer l'enquête entreprise; mais celle-ci, dans son stade actuel, forme une mine précieuse de renseignements pour toutes celles que préoccupe ce grave problème². Relevons aussi, puisqu'il s'agit d'une question également à l'ordre du jour de nos Congrès suffragistes internationaux, et également proposée l'an dernier à la Commission par l'une des nôtres, Miss Rathbone, le rapport sur le système des allocations familiales: une très intéressante discussion en a résulté, au cours de laquelle Miss Rathbone a eu l'occasion de faire valoir son point de vue sur l'influence indirecte des allocations familiales pour le bien-être économique de l'enfance.

¹ Le précédent N° du *Mouvement féministe* (N° 234) a publié quelques pages extraites des rapports de Dame Katherine Furse.

² Document C. P. E. 36, à demander au Secrétariat de la S. d. N.

Aussi la Commission, la suivant partiellement sur ce terrain, a-t-elle décidé de charger le Secrétariat et le B. I. T. de poursuivre leur enquête, en collaboration avec les associations bénévoles, pour pouvoir se rendre compte de l'influence des allocations familiales sur le taux de la mortalité infantile.

La Commission contre la Traite, elle, avait forcément un champ d'activité plus limité, non seulement par le but de son programme d'action, mais aussi parce qu'ayant déjà fonctionné depuis quatre ans, elle est arrivée à mieux circonscrire ses possibilités de travail. C'est sans doute une des raisons pour laquelle ses séances nous ont semblé plus intéressantes, — l'autre cause essentielle de cet intérêt étant la lutte qui se livre, et dont il devient passionnant de suivre les étapes, année après année, dans ce cadre paisible et entre ces personnalités courtoises, entre réglemmentaristes et abolitionnistes. Les lecteurs du *Mouvement* ont été chaque année mis au courant des péripéties de cette lutte, commencée dès la Conférence de 1921, quand le président de la Fédération abolitionniste internationale avait démontré le rapport étroit entre la traite et la prostitution réglemmentée, et établi que vouloir lutter contre la première en conservant la seconde était se condamner d'emblée à l'impuissance. Depuis lors, à chaque session de la Commission, on a vu réapparaître le problème, sous une forme ou sous une autre: proposition Sokal, décision d'enquête auprès des gouvernements sur les résultats obtenus par la suppression des maisons patentées, réponses probantes à cette enquête, et l'an dernier enfin, décision du gouvernement français, l'un des soutiens les plus fermes de la réglemmentation, d'adopter la proposition Sokal, c'est-à-dire de n'autoriser la présence dans les maisons de tolérance que de ressortissantes du pays. Cette année, de nouvelles réponses à l'enquête sont parvenues: celles de la Nouvelle-Zélande, qui ne connaît pas et n'a jamais connu les maisons de tolérance; celle de la Norvège, qui les a abolies vers 1890; celle de l'Autriche, qui les a supprimées à Vienne en 1921; celle de la Ville libre de Dantzig, qui les ignore; et enfin la réponse officielle du Japon, pays encore réglemmentariste, mais représenté à la Commission par l'abolitionniste convaincu qu'est M. Sigimura. L'enquête continue et devra aboutir à un rapport objectif préparé par le Secrétariat.

Mais, dès l'an dernier, l'application par certains pays, par la France notamment, dès le 15 juin 1925, du système Sokal, avait posé un problème très important: que deviennent les prostituées étrangères expulsées? Ce problème a dominé cette année les débats de la Commission, qui a d'abord voté les résolutions proposées par Mmes Avril de Sainte-Croix et Estrid Heim, déléguée gouvernementale danoise, insistant sur l'aide que peuvent apporter à ces malheureuses, errant d'une frontière à l'autre, les Associations charitables, et demandant pour ces dernières, dont une liste devra être dressée, l'appui des gouvernements. Puis la Commission a tenu à souligner le fait que l'expulsion d'une prostituée étrangère n'est pas une solution du problème social, loin de là! et plusieurs orateurs ont critiqué cette manière de procéder, aussi inhumaine envers la femme qui en est l'objet que contraire à l'esprit de collaboration entre États qui est à la base du travail de la S. d. N.: aussi, après une intéressante discussion, a-t-il été décidé de mettre à l'étude dans toute son ampleur ce problème si complexe à tous les points de vue juridique, politique, humanitaire et social, et M. Posner, délégué gouvernemental polonais, a-t-il été chargé de préparer un rapport en s'appuyant sur une documentation détaillée à fournir par les gouvernements. Ceci est extrêmement intéressant et continuera à aiguiller les travaux de la Commission dans la voie de l'abolition de la prostitution réglemmentée, abolition à laquelle l'opposition des représentants mandatés de certains gouvernements faiblit d'année en année.

Il y eut pourtant une alerte parmi les abolitionnistes, lorsque vint en discussion le sujet, mis à l'étude l'an dernier, des rapports de l'alcoolisme avec la traite. Le Bureau international contre l'alcoolisme, qui siège à Lausanne, avait préparé un rapport très intéressant et objectif, établissant qu'il y a interdépendance entre la prostitution et l'alcoolisme, cela non seulement par la vente d'alcool dans les maisons de tolérance, mais aussi par l'institution scandaleuse que les Allemands appellent « Animierkneipe », et que l'on a désignée parfois en français

du terme tristement expressif d'« allumeuse ». Très frappé par les conclusions de ce rapport, M. Carton de Wiart, délégué officiel du gouvernement belge et l'un des actifs protagonistes de la lutte antialcoolique dans son pays, proposa à la Commission le texte d'une résolution recommandant l'interdiction de la vente d'alcool sous toutes ses formes dans les maisons de tolérance. Intention excellente, certes; mais, au moment où la Commission se trouve, de par la force logique des choses, de plus en plus aiguillée dans les voies de l'abolitionnisme, ne risquait-il pas d'y avoir là un recul dangereux, en lui faisant reconnaître et sanctionner en quelque sorte la maison de tolérance? ... C'est ce que ressentirent très vivement une partie des abolitionnistes présentes, dont Mme Avril exprima de façon éloquente l'opinion, en s'écriant que l'on supprime le cloaque, mais qu'on ne l'assainit pas. Il est vrai que d'autres abolitionnistes parmi les assistantes furent d'opinion contraire, estimant que l'interdiction de la vente d'alcool serait un coup mortel porté aux maisons, dont la triste clientèle ne peut se passer du coup de fouet de cet excitant... Oui, mais le principe de l'abolitionnisme serait atteint, et si nous abandonnons les principes, sur quoi donc nous guider? ...

Nous aimerions pouvoir signaler encore ici bien des décisions de la Commission, relatives notamment à l'emploi des femmes dans la police, au sujet duquel M. Posner a donné des détails bien intéressants sur les agentes de police en Pologne, alors que le scepticisme de M. Carton de Wiart prouvait qu'en Belgique cette idée a encore du chemin à faire avant d'être réalisée; sur la lutte contre les publications obscènes, qui a été mise à l'ordre du jour de la prochaine session de la Commission; sur la grosse question de l'émigration dans ses rapports avec la traite; sur l'organisation toujours plus coordonnée de la lutte contre la traite, etc., etc. Inutile de dire que le rapport, si documenté et si clair de la Secrétaire générale, Dame Rachel Crowdy, a été adopté à l'unanimité — comme l'avait été d'ailleurs son rapport présenté à la Commission sur la protection de l'enfance. On se rend compte, en lisant ces documents, de la somme de persévérance nécessaire pour obtenir des gouvernements les renseignements désirés, leur rappeler patiemment, année après année, la nécessité, s'ils ne veulent pas entraver complètement l'action de la Commission, de répondre aux questions qui leur sont posées, de ratifier les conventions signées par leurs représentants; et l'on a ainsi la mesure de l'influence bienfaisante de la S. d. N. en pareille matière, qui, tout doucement, amène les récalcitrants et les négligents à collaborer à l'œuvre commune. Nous sommes persuadée, par exemple, que la Suisse, que des difficultés d'ordre juridique (absence d'une législation pénale fédérale) avaient jusqu'à présent tenue écartée de la ratification des précédentes Conventions contre la traite, n'aurait jamais trouvé le moyen de faire ratifier par la loi fédérale de juin 1925, la Convention de 1921 si nous n'avions fini par éprouver certaine gêne et certaine honte à nous faire rappeler ainsi doucement, mais régulièrement à l'ordre. Cette action de la S. d. N. en matière sociale et humanitaire est inappréciable, si elle est moins connue que son action en matière politique, et elle constitue un des motifs essentiels pour nous, femmes, à soutenir de tout notre effort moral l'organisme de Genève.

J. GUEYBAUD.

Notre Bibliothèque

SUZ. ROBERT-SCHREIBER: *La question des enfants assistés*. 1 broch. éditée par l'Union française pour le Suffrage. Paris, rue Scheffer, n° 53.

Voici un rapport aussi complet qu'on peut le désirer sur la situation légale et morale des enfants confiés à l'Assistance publique française, question intéressante et humanitaire à laquelle toute femme doit vouer son attention.

La situation des enfants assistés, soit élevés par une mère indigente, soit placés en nourrice, les soins et la nourriture qu'ils reçoivent, le travail qu'on leur fait faire dès qu'ils en ont l'âge, l'inspection officielle, généralement peu fréquente et peu efficace, voilà autant de points développés par l'auteur avec une sobriété qui n'exclut pas l'émotion sympathique. Après un examen sérieux de la loi française sur le service des enfants assistés et sur son application, l'auteur émet des vœux, tel que le relèvement du prix de la pension payée pour un enfant secouru, de manière à inciter les parents à conserver l'enfant et à restreindre ainsi le nombre des abandons, ou